

Le poste d'arrivée de la ligne THT suscite l'inquiétude

## « Les maisons ne se vendent plus à Beaulieu-sur-Oudon »

Déjà touchée au nord par le tracé de la future ligne TGV-ouest, la petite commune de Beaulieu-sur-Oudon voit son environnement une fois de plus raturé par un autre tracé, celui de la fameuse ligne THT Cotentin-Maine.

**E**n plus de la fameuse ligne THT Cotentin-Maine la commune de Beaulieu-sur-Oudon héritera d'un poste électrique d'arrivée reliant les postes de Domloup (à l'est de Rennes) et des Quintes (à côté du Mans). La réunion de concertation proposée par RTE l'autre mardi n'a pas convaincu les riverains.

« Il n'y a pas une maison qui s'est vendue depuis qu'on sait que Beaulieu est sinistrée par la T.H.T. ! Les agences immobilières nous ont fait savoir que ce n'est plus la peine de passer des annonces ». La tension est vive dans la salle des fêtes où 90 personnes ont pris place. Pierre-Alain Jacob, chargé de concertation de RTE, a beau avoir pris les gants pour son exposé accompagné d'une projection en réalité virtuelle, la pilule n'est toujours pas passée depuis la réunion du 3 janvier. L'étude comparative des deux implantations du poste, celui de RTE au sud et

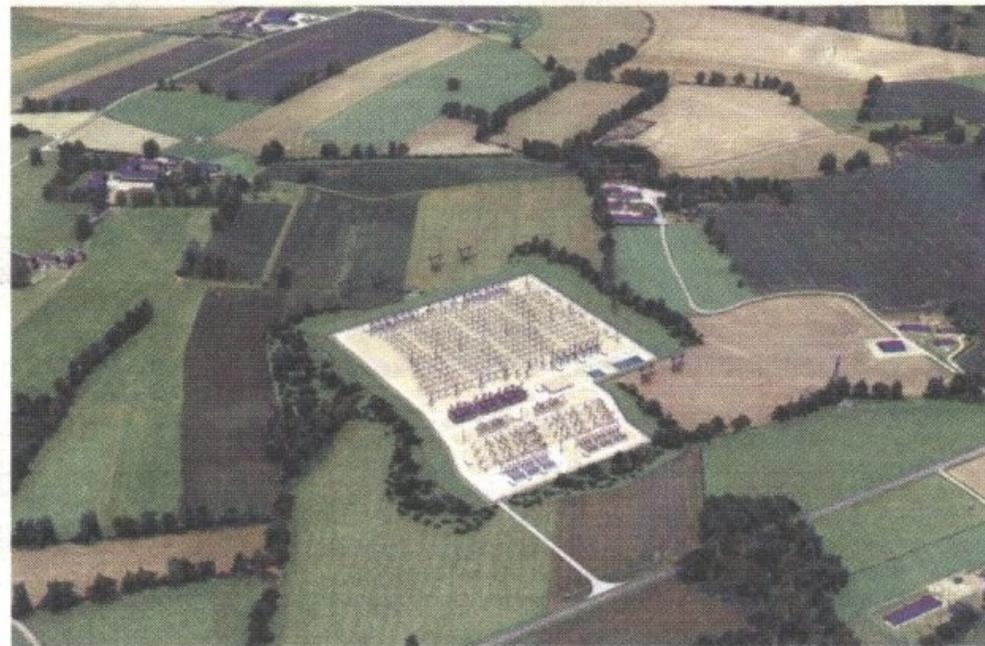
celui plus au nord élaboré à partir des réflexions des habitants s'est révélée largement en faveur du premier nommé.

Moins impactant sur le patrimoine (l'autre passe plus à proximité du centre bourg), sur le paysage (le raccordement pourra s'effectuer sous la ligne actuelle), sur le bâti, mieux intégré dans le paysage, ce tracé sud évite les zones de captages d'eaux souterraines. Il nécessitera cependant un terrassement plus important et son aménagement paysager. Quant au bruit, sa valeur moyenne mesurée sera de 30 dB équivalente à celle d'une pièce de maison où tourne un appareil hi-fi. L'argumentaire pas plus que l'aménagement paysager auquel seront associés les habitants ou encore l'enterrement des lignes moyennes et basses tensions ne rassure l'assistance. « Que faites-vous du principe de précaution ? », interroge cette femme travaillant dans le milieu

hospitalier. « Nous sommes en surproduction. Cette ligne n'a aucun intérêt », tonne cet homme qui avance le fameux rapport Draper pour évoquer les nuisances des champs électro-magnétiques.

Plus pragmatiques, d'autres font cependant remarquer que la ligne passera à 500 m de l'école. « Beaulieu-sur-Oudon est l'une des trois communes (avec Chèvreville et Bréal-sous-Vitré) où elle passera aussi près. Les autres sont à au moins 1 000 mètres ». « J'ai un pylône qui va être devant chez moi. Il me fait perdre entre 50 et 100 000 euros sur l'estimation de mon bien », annonce cet agriculteur en première ligne par rapport au poste. Le fait qu'RTE s'engage à rembourser la différence sur avis d'une commission indépendante d'estimation ne le tranquillise pas. Tout comme la suite de la procédure.

Emmanuel Blois



L'emplacement préconisé par RTE pour le poste tient compte de la pente du terrain et d'un moindre impact sur l'environnement immédiat.



Les habitants de Beaulieu-sur-Oudon ont du mal à admettre que la ligne passe si près.

### Les élus seront consultés au mois de juin

■ Le fuseau de moindre impact proposé par le Préfet coordonnateur Jean-Louis Fargeas, préfet de la Manche, se précise. Un cabinet de topographie va affiner cette étude tandis que la chambre d'agriculture mène une enquête sur la qualité des terrains sous l'emprise en vue de l'indemnisation des propriétaires. Les élus et services administratifs vont être consultés à leur tour en juin prochain et durant l'été. Le public pourra consulter cette étude sur le site internet de RTE. Elle est accompagnée d'un résumé non-technique. L'objectif est que la ligne passe au milieu d'une bande de 200 m. La suite de la procédure consistera dans la demande de déclaration d'utilité publique. La DUP a pour objet d'affirmer le caractère d'intérêt général d'un projet de ligne ou de poste électrique. Cette demande est instruite par la DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) par délégation du préfet. Elle comporte une consultation des maires et des services de l'Etat, une enquête publique préalable organisée dans les communes concernées. Cette enquête est d'une durée minimale d'un mois. A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur rédige un rapport, donne un avis personnel et motivé. Le dossier est adressé au préfet qui le transmet à RTE pour observations du public et du commissaire enquêteur.

L'élaboration du projet de détail s'effectuera entre 2008 et 2010 en liaison avec les communes concernées et les chambres d'agriculture après un dialogue avec les propriétaires et les exploitants. Elle permettra de définir l'implantation précise des pylônes (au total 300 de 45 à 65 m de haut installés tous les 500 mètres en moyenne). En 2010, le permis de construire précèdera le projet d'exécution et les travaux débuteront fin 2010 début 2011 pour une mise en service fin 2011.

Pour tout renseignement : un numéro d'appel 02 43 67 39 27 ou 06 07 24 47 85.